

**ARRÊTÉ**

relatif à la publication de la loi du 14 septembre 2012
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Veyrier
(création d'une zone de développement 3 et de deux zones des bois et forêts
au lieu-dit « Vessy, Les Grands-Esserts »)
(10925)

Du 19 septembre 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT**ARRÊTE :**

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 31 octobre 2012.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans un délai de six jours dès le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Communiqué à :

Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
DU	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :